

# École secondaire Grande-Rivière



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 26 septembre 2011

Local 141 de l'école

19h15 à 20h47




Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Marc Brosseau	Parent
2-	Bruno Émond	Parent
3-	Lucie Joyal	Parent
4-	Jacques Lamontagne	Parent
5-	André Maurice	Parent
6-	Marc Périard	Parent
7-	Nathalie Chrétien	Enseignante
8-	Alain David	Enseignant
9-	Sonia Gagnon	Enseignante
10-	Marie-Claude Labelle	Enseignante
11-	Bianka Lacasse-Lépine	Enseignante
12-	Dominique Demers	Représentante du personnel professionnel
13-	Éric Labonté	Représentant du personnel de soutien
14-	Michel Parent	Représentant de la communauté

# *École secondaire Grande-Rivière*

**Sont également présents à la table du conseil :**

	Monsieur Stéphane Lacasse	Directeur
	Nathalie Brassard	Secrétaire
	Louise Popowick	Parent, représentante (EHDA)

**Est absent :**

1-  Nicolas Côté Parent


**Membres du public**

1-  N/A

\* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Ouverture de la séance : 19h15**

# École secondaire Grande-Rivière

1 -	<p>a) Présence et quorum :</p> <p>Le directeur, Monsieur Stéphane Lacasse, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Ouverture de la séance à 19h15.</p> <p>Monsieur Lacasse souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.</p>
	<p>b) Adoption de l'ordre du jour</p>
044 - CÉ 20110926-01	<p>CONSIDÉRANT Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 26 septembre 2011;</p>
	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière;</p>
	
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Marc Brosseau et appuyé par Monsieur Alain David, il est résolu à l'unanimité:</p>
	<p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26 septembre 2011;</p>

# École secondaire Grande-Rivière

En y apportant les modifications ci-dessus précisées :

L'ordre des points sera remplacé comme suit :

Point 1 b) - Adoption de l'ordre du jour

Point 2 a) - Choix d'un président

Point 2 b) - Nomination des représentants de la communauté

Point 2 c) - Accueil des nouveaux membres

Point 3 - Questions du public

Au point 7 c) Calendrier des activités, on devra lire approbation

Le point 7 f) Utilisation des locaux, sera reporté à la prochaine séance

2 -

a) Choix d'un président

044-CÉ  
20110926-02

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la *loi sur l'instruction publique (LIP)* stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;



EN CONSÉQUENCE, compte-tenu qu'un seul parent a manifesté son intérêt à siéger comme président, il est résolu par acclamation :

DE CHOISIR Monsieur Marc Brosseau comme président du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière pour l'année scolaire 2011-2012;

DE MANDATER le directeur de l'école, Monsieur Stéphane Lacasse pour qu'il informe la commission scolaire du nom du nouveau président du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière pour l'année scolaire 2011-2012.

# École secondaire Grande-Rivière

Monsieur Brosseau remercie les membres pour leur confiance. Il précise aux membres que pour le bon déroulement des séances, il est important que chacun veuille à prendre connaissance des documents qui leur sont soumis au préalable.

## c) Nomination des représentants de la communauté.

044-CÉ  
20110926-03

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse informe les membres que Monsieur Michel Parent, membre du Club Richelieu, qui siégeait au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2010-2011, est toujours disponible pour travailler avec nous cette année.

**CONSIDÉRANT** que l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière doit comporter 2 membres de la communauté qui ne sont pas employés de l'école;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de Monsieur Michel Parent, mandaté à cette fin par le Club Richelieu d'Aylmer, a participé à notre conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** la mission du Club Richelieu d'Aylmer compatible avec celle de l'école secondaire Grande-Rivière;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Nathalie Chrétien et appuyée par Madame Marie-Claude Labelle, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** que Monsieur Parent soit membre de notre conseil d'établissement à titre de représentant de la communauté.

## c) Accueil des nouveaux membres.

Monsieur Marc Brosseau invite les nouveaux membres à se présenter.

# École secondaire Grande-Rivière

3 - Question du public :

N/A

4- Adoption du procès-verbal d'une séance ordinaire

044 - CÉ  
20110926-04

**PRÉAMBULE** : Monsieur Marc Brosseau s'assure que tous ont reçu une copie du procès-verbal et accorde quelques minutes aux membres pour sa révision. Il s'informe si des corrections sont nécessaires.

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2011 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Marc Périard et appuyé par Monsieur Bruno Émond, il est résolu à l'unanimité :

**DE DISPENSER** la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2011;

# École secondaire Grande-Rivière

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2011 du conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière;

En y apportant les modifications suivantes:

À la page 8, au point 8 b), la deuxième phrase devra se lire comme suit : « Il souhaite pouvoir recruter 1 parent pour siéger comme représentant au comité de parents et 2 représentants substituts lors de l'assemblée ».

À la page 8, Le premier paragraphe du point 8 c) devra se lire comme suit : « Monsieur Michel Parent nous confirme qu'en plus des prix décernés aux élèves méritants, 42 prix ont été remis par le Club Richelieu aux élèves s'étant illustrés dans le cadre du concours littéraire, lors du Gala Méritas en juin dernier ».

À la page 8, au deuxième paragraphe du point 8 c) on devra lire invite au lieu de invitent et partenariats, au lieu de partenariat.

À la page 9, point 8 d), on devra lire au niveau au lieu de aux niveaux.

Au dernier paragraphe de la page 9, on devra lire leur implication plutôt que leurs implications.

5 -

## Suivis au procès-verbal

Monsieur Lacasse informe les membres que les documents ayant été approuvés ou adoptés par le conseil d'établissement seront disponibles sur le site Web de l'école.

6 -

## Correspondance

Monsieur Lacasse fait circuler la publication « Le courant » de la Commission scolaire et précise qu'elle est également disponible sur son site web.

Il présente également aux membres une publicité de la compagnie « Joséphine » concernant les campagnes de financement.

# École secondaire Grande-Rivière

7 -

Travaux du conseil

## 7 a) Calendrier de travail du conseil d'établissement

044 - CÉ  
20110926-  
05

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier de travail proposé. Le calendrier sera remis aux commissaires et ceux-ci seront invités à participer aux séances.

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de *la Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du conseil des commissaires permettant ainsi à nos commissaires de venir nous rencontrer;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents, permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

**CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Sonia Gagnon et appuyée par Monsieur André Maurice, il est résolu à l'unanimité :



# École secondaire Grande-Rivière

D'ADOPTER pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2011-2012, tel que proposé par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal (no: 2) pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du conseil d'établissement 2011-2012 de l'école secondaire Grande-Rivière soit préparée. Que ce calendrier soit affiché dans l'école et envoyé aux parents et à la commission scolaire.

## 7 b) Modifier les règles de régie interne du conseil d'établissement:

PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse présente le document précité aux membres. Il leur demande d'en prendre connaissance. Son adoption sera reportée à la prochaine séance. Certaines modifications et précisions sont déjà suggérées par les membres.

## 7 c) Approuver la programmation des activités, proposée par le directeur :

044 - CÉ  
20110926-06

PRÉAMBULE Monsieur Stéphane Lacasse présente aux membres le calendrier des activités proposées. Il donne des précisions quant aux coûts et frais aux parents.

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

CONSIDÉRANT que la proposition de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

# École secondaire Grande-Rivière

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jacques Lamontagne et appuyé par Monsieur Alain David il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, dont une copie est jointe (no : 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2011-2012;

# École secondaire Grande-Rivière

## 7 d) L'approbation de l'ajout d'une activité:

044 - CÉ  
20110926-07

**PRÉAMBULE** Monsieur Stéphane Lacasse souhaite établir une procédure d'adoption pour les activités, lorsqu'une adoption est nécessaire entre 2 séances du Conseil.

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, nous propose d'ajouter des activités à la programmation déjà approuvée, entre deux séances du conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur André Maurice et appuyé par Madame Lucie Joyal, il est résolu à l'unanimité:

**D'APPROUVER** des ajouts n'excédent pas un montant de 25,00\$ par élève à la programmation des activités proposées par Monsieur Stéphane Lacasse, directeur, entre 2 séances si ce dernier a obtenu l'aval du président;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2011-2012;

# École secondaire Grande-Rivière

## 7 e) : Dénonciation de conflits d'intérêts

**PRÉAMBULE** Monsieur Lacasse invite les membres à prendre connaissance de ce document et leur en explique la teneur. Les membres devront remettre la déclaration signée à la prochaine séance, le cas échéant. L'approbation de la résolution sera remise à la prochaine rencontre.

## 7 f) Campagne de financement - sport interscolaire

044 - CÉ  
20110926-8

**PRÉAMBULE** Monsieur Lacasse présente aux membres la demande concernant les campagnes de financement pour le sport interscolaire. Il répond aux questions des membres quant à la gestion des campagnes et l'utilisation des fonds amassés.

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire Grande-Rivière, le pouvoir, au nom de la Commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** l'importance que l'école secondaire Grande-Rivière accorde aux sports interscolaires pour soutenir la persévérance;

**CONSIDÉRANT** les coûts importants pour les élèves qui participent aux activités de nos équipes sportives;

**CONSIDÉRANT** que les campagnes de financement respecteront la politique sur les saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT** que les participants au projet proposent d'organiser différentes campagnes de financement et que ces dernières aient comme objectif de diminuer les frais d'inscription ou de participation et renouveler les équipements;

**CONSIDÉRANT** que l'école souscrit à cet objectif; coûts importants pour les élèves qui participent aux activités de nos équipes sportives;



# École secondaire Grande-Rivière

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Lucie Joyal et appuyée par Monsieur André Maurice, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER que les élèves membres de nos équipes sportives interscolaires puissent tenir des campagnes de financement.

## 7 g) Projet éducatif et plan de réussite

Monsieur Lacasse présente aux membres le projet éducatif et le plan de réussite. Il leur explique de quelle façon ces documents ont été élaborés. Il répond aux nombreuses questions des membres concernant entre autres l'implantation des moyens contenus au plan de réussite et prend note des suggestions apportés par les membres.

8 -

## Les rapports et mots des représentants

### Rapport du directeur

- a) La campagne électorale pour le conseil des élèves n'est pas encore terminée. L'élection aura lieu le 30 septembre prochain. Le conseil devrait compter 18 membres, dont 2 élèves du 2<sup>e</sup> cycle qui siégeront au conseil d'établissement comme représentants du conseil des élèves.
- b) Le 30 septembre prochain aura lieu la journée de la déclaration officielle de la clientèle pour le financement dans les écoles. Notre clientèle devrait se chiffrer à environ 1701 élèves.
- c) Une soirée d'information à l'intention des parents des élèves de 6<sup>e</sup> année se tiendra à l'école le 26 octobre prochain. Ce sera l'occasion pour promouvoir les différents programmes offerts à l'école.
- d) Code de vie - Afin d'appliquer le nouveau code de vie, un nouveau mode d'encadrement a été établi cette année. Nous pouvons observer une bonne réaction de la part des élèves ainsi qu'une bonne collaboration des parents. Une réussite quant à l'application des règles par les membres du personnel.
- e) Monsieur Lacasse rappelle aux représentants des comités qu'ils doivent compléter et remettre un formulaire.
- f) Monsieur Lacasse précise la marche à suivre afin d'aller récupérer les documents déposés à l'intention des membres du CE sur le site web de l'école.

# École secondaire Grande-Rivière

- g) Monsieur Lacasse demande aux membres de faire parvenir au président ou à lui-même, par courriel, toute demande de point de discussion en prévision de l'élaboration de l'ordre du jour des séances.
- h) Le représentant au comité de parent, Jacques Lamontagne a assisté à une rencontre du comité de parents. Il s'agissait essentiellement d'une rencontre d'information concernant le bassin des écoles.
- i) Madame Louise Popowick participera à la première rencontre du comité EHDA qui se tiendra le 3 octobre prochain.
- j) Les représentants du conseil des élèves devraient être des nôtres lors de la prochaine séance.

9 -

Levée de la séance : 20 h 47

044 - CÉ  
20110926-09

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisée;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur André Maurice et appuyée par Madame Nathalie Chrétien, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 20h47.

Adopté le

\_\_\_\_\_  
Monsieur Marc Brosseau, président

\_\_\_\_\_  
Monsieur Stéphane Lacasse, directeur

\_\_\_\_\_  
Date

# École secondaire Grande-Rivière

Item à l'ordre Du jour	No de l'annexe	Sujet de l'annexe
1-a	I	<i>Liste des présences</i>
7 a)	2	<i>Calendrier de travail du conseil d'établissement</i>

Document en pièce jointe
<i>Programmation des activités</i>